

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le quatre juin à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de Cressanges se sont réunis au nombre de quinze sous la présidence de Madame Marie-Françoise LACARIN, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM. BREUIL Sylvain, CHARBONNIER Julien, CLUZEL Damien, GARNIER Jean-Philippe, GAYET Coline, JAMBRINA PENALBA Jean-Baptiste, LACARIN Marie-Françoise, LAROSE BEAUVALLOT Céline, LASCAUX Sébastien, LOUBAT Karine, POTEAUX Maryse, RIBIER Michel, ROCHELOIS Chantal, PLAZENET Gisèle et SERGERE Maryline.

Secrétaire de séance : Mme LOUBAT Karine

Date de la convocation : 30 mai 2020.

La lecture du compte-rendu de la dernière réunion du Conseil municipal est réalisée par Chantal ROCHELOIS. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

14-2020 DELEGATION AU MAIRE ET AUX ADJOINTS

DELEGATION AU MAIRE

Madame le Maire expose :

L'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donne au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au maire certaines des attributions de cette assemblée.

Afin de faciliter le bon fonctionnement de l'administration communale, je vous invite à examiner cette possibilité et vous prononcer sur ce point.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DONNE délégation au maire, pour la durée de son mandat dans les domaines suivants mentionnés à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales :

1-de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services dont le montant est inférieur à 10 000 euros ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

2-de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

3-de passer les contrats d'assurance ;

4-de prononcer la délivrance des concessions dans les cimetières ;

5-d'accepter les dons et legs qui ne sont ni grevés ni de conditions ni de charges ;

6-de signer tous les documents d'urbanisme, de fixer les reprises d'alignement en application des documents d'urbanisme ;

7-de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal de 10 000 euros ;

8-de signer la convention, prévue par l'article L. 311-4 alinéa 4 du Code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concertée et de signer la convention prévue par l'article L. 332-11-2 du code précité (dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2014-1655 du 29/12/2014 de finances rectificative pour 2014) précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voie et réseaux ;

9-d'autoriser au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

10-de demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions ;

11-de procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ; dans la mesure où le dossier d'aménagement a été instruit par le Conseil Municipal.

Les délégations consenties en application du 3° du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du Conseil municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité qu'en cas d'absence ou d'empêchement du maire, ces délégations seront exercées par le premier adjoint.

DELEGATION AUX ADJOINTS

L'article L.2122-18 du CGCT permet au Maire de déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et à des membres du conseil municipal.

Les domaines de chacun des adjoints seront les suivants :

1^{er} adjoint : CLUZEL Damien : Infrastructures-Habitat- Logement-Aménagements paysagers

2^{ème} adjoint : SERGERE Maryline : Finances-Développement des activités et des services

3^{ème} adjoint GARNIER Jean-Philippe : Jeunesse -Famille- Affaires scolaires

4^{ème} adjoint LASCAUX Sébastien : Vie associative et citoyenne-lien intergénérationnel-Communication-Développement durable

Chacun étant en charge des dossiers de leur champ de compétences et pour lesquels ils recevront délégation de signature.

En cas d'absence ou d'empêchement du Maire, le 1er adjoint a délégation de fonction pour prendre tous les arrêtés et délibérations.

En cas d'absence ou d'empêchement du Maire ET du 1er adjoint, le 2ème adjoint a délégation de fonction pour prendre tous les arrêtés et délibérations.

En cas d'absence ou d'empêchement du Maire, du 1er adjoint ET du 2ème adjoint, le 3ème adjoint a délégation de fonction pour prendre tous les arrêtés et délibérations.

En cas d'absence ou d'empêchement du Maire, du 1^{er} adjoint, du 2^{ème} adjoint et du 3^{ème} adjoint, le 4^{ème} adjoint a délégation de fonction pour prendre tous les arrêtés et délibérations.

15-2020 DESIGNATION CONSEILLER DELEGUE

Madame le Maire expose à l'assemblée que la commune poursuivra son engagement au service des habitants de la commune et son développement dans le territoire intercommunal qui est le nôtre, à savoir la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais.

Depuis 6 ans notre communauté s'est développée, elle porte des projets et assure des services que nous ne sommes pas en mesure de réaliser seuls.

Elle s'est fixée pour objectif :

- Développement économique
- Développement touristique
- Les politiques de petite enfance et de santé
- Un projet alimentaire pour le territoire avec développement des circuits courts
- S'inscrire dans l'expérimentation « TZCLD » Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée
- Mutualiser des équipements utiles aux communes et aux associations
- Travailler le lien avec les communes et les habitants via la maison France Service.

La représentation de notre commune au sein de la communauté passe de deux délégués titulaires à un seul (le Maire) au regard de la diminution du nombre d'habitants cf le recensement de 2015.

Madame le Maire souhaite qu'il soit porté une attention particulière au développement touristique de notre commune, porte d'entrée dans le Bocage, d'assurer la promotion de ses activités et de renforcer le lien avec la communauté de communes.

Madame le Maire propose de confier à Madame Maryse POTEAUX de continuer à assurer le lien entre notre commune et la communauté de communes et de prendre en charge une mission sur les questions du tourisme (développement des activités, communication, chemins de randonnées...)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de choisir Mme POTEAUX comme conseillère déléguée, en charge du lien avec la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais et du développement touristique..

16-2020 VOTE DES TAUX D'INDEMNITES DES ELUS

Madame le Maire fait part à l'assemblée qu'il est nécessaire de voter les taux en pourcentage de l'indice 1027 en référence, à l'indice brut terminal de la fonction publique dont le montant mensuel est de 3 889.40 €.

1) Indemnités 2020 votées par le législateur

	Taux (en % de l'indice 1027)	Indemnité brute mensuelle	Indemnité brute annuelle
Maire	40,30%	1567,43 €	18 816 €
Adjoint	10,70%	416,17 €	4 992 €
Adjoint	10,70%	416,17 €	4 992 €
Adjoint	10,70%	416,17 €	4 992 €
Adjoint	10,70%	416,17 €	4 992 €
TOTAL	83.1%		38 784 €

2) Indemnités brutes 2019 attribuées

	Taux (en % de l'indice 1027)	Indemnité brute mensuelle	Indemnité brute annuelle
Maire	30,85%	1 199,88 €	14 400 €
Adjoint	8,25%	320,88 €	3 852 €
Adjoint	8,25%	320,88 €	3 852 €
Adjoint	8,25%	320,88 €	3 852 €
TOTAL	55.6%		25 956 €

3) Proposition de vote

	Taux (en % de l'indice 1027)	Indemnité brute mensuelle	Indemnité brute annuelle
Maire	25.71%	999.96 €	12 000 €
Adjoint	8,25%	320,88 €	3 852 €
Adjoint	8,25%	320,88 €	3 852 €
Adjoint	8,25%	320,88 €	3 852 €
Adjoint	8,25%	320,88 €	3 852 €
TOTAL	58.71%		27 408 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer les taux d'indemnités de fonction des élus comme précités.

17-2020 DESIGNATION DES DELEGUES AUPRES DES DIFFERENTES STRUCTURES

Commission appel d'offres : 4 titulaires et 4 suppléants

Titulaires : Mme LACARIN, M CLUZEL, Mme SERGERE et une autre personne qui sera mobilisée selon le type de travaux.

Suppléants : Mme LOUBAT, M. RIBIER, M. BREUIL et une autre personne qui sera mobilisée selon le type de travaux.

Commission des impôts directs : 1 titulaire et 1 suppléant

Titulaire : Mme SERGERE

Suppléante: Mme LOUBAT

Elle est composée du Maire ou de son adjoint délégué et de 6 commissaires choisis dans une liste de 24 noms.

Commission de révision des listes électorales : 1 titulaire et un suppléant une personne de l'administration et une personne choisie par le Tribunal

Titulaire : Mme POTEAUX

Suppléant : M RIBIER

Commission RPI Châtillon/Novant/Cressanges : 2 titulaires et 2 suppléants

Titulaires : Mme LACARIN et M. GARNIER

Suppléantes : Mme LAROSE et Mme GAYET

CCAS 6 titulaires et autant de représentants du Conseil municipal que d'élus représentants les associations (1 aînés, 1 UNRPA, 1 UDAF, 1 association du champ du handicap, 2 autres personnes qualifiées)

Titulaires : M. GARNIER, Mme POTEAUX, M. LASCAUX

Suppléantes : Mme ROCHELOIS, Mme LAROSE et Mme GAYET

Syndicat Intercommunal des Equipements Sportifs Scolaire (gymnase de Tronget) : 2 titulaires et 2 suppléants

Titulaires : M. GARNIER et M. LASCAUX

Suppléantes : Mme LAROSE et Mme GAYET

SDE03 : Syndicat Départemental de l'Energie : 1 titulaire et 1 suppléant

Titulaire : M. LASCAUX

Suppléant : M. JAMBRINA PENALBA

SIVOM RIVE GAUCHE : eau et assainissement : 2 titulaires et 2 suppléants

Titulaires : M. CLUZEL et Mme LACARIN

Suppléants : Mme LAROSE et M. JAMBRINA PENALBA

SICTOM SUD ALLIER collecte et traitement ordures ménagères : 1 titulaire et 1 suppléant

Titulaire : M. BREUIL

Suppléant : M. LASCAUX

ATDA : Agence Technique Développement Allier : 1 titulaire Mme ROCHELOIS

CNAS : Centre National Action Sociale : 1 titulaire Mme ROCHELOIS

Fléaux atmosphériques : 1 titulaire et 1 suppléant

Titulaire : M. RIBIER

Suppléant : M. CHARBONNIER

Correspondant sécurité routière : 1 titulaire M. JAMBRINA PENALBA

Correspondant Défense : 1 titulaire et 1 suppléant

Titulaire : Mme GAYET

Suppléant : M. CHARBONNIER

CCBB : Communauté de Communes du Bocage : 1 titulaire et 1 suppléant

Titulaire : Mme LACARIN

Suppléant : M. CLUZEL

18-2020 CREATION DES COMMISSIONS

Mme le Maire propose à l'assemblée la création de quatre commissions en lien avec les délégations des adjoints.

INFRASTRUCTURE-HABITAT-LOGEMENT-AMENAGEMENT PAYSAGER :

Damien CLUZEL, Michel RIBIER, Sylvain BREUIL, Maryse POTEAUX, Coline GAYET, Chantal ROCHELOIS, Jean-Baptiste JAMBRINA PENALBA.

FINANCES-DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES ET DES SERVICES :

Marilyne SERGERE, Damien CLUZEL, Karine LOUBAT, Julien CHARBONNIER, Coline GAYET, Maryse POTEAUX, Sylvain BREUIL

JEUNESSE-FAMILLE-AFFAIRES FAMILLIALES :

Jean-Philippe GARNIER, Coline GAYET, Céline LAROSE, Michel RIBIER, Julien CHARBONNIER, Sébastien LASCAUX

VIE ASSOCIATIVE ET CITOYENNE-LIEN INTERGENERATIONNEL-COMMUNICATION-DEVELOPPEMENT DURABLE :

Sébastien LASCAUX, Jean-Philippe GARNIER, Damien CLUZEL, Marilyne SERGERE, Chantal ROCHELOIS, Karine LOUBAT, Sylvain BREUIL, Gisèle PLAZENET, Céline LAROSE, Jean-Baptiste JAMBRINA PENALBA.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de créer ces quatre commissions.

19-2020 CONVENTION ASSISTANCE TECHNIQUE « ASSAINISSEMENT ET PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU »

Madame le Maire présente la convention qui a pour objet de déterminer le contenu, les modalités, la rémunération ainsi que les obligations et les responsabilités de chacune des parties relatives à l'assistance technique que le Département met à disposition pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire aux collectivités éligibles qui en font la demande dans les domaines de l'assainissement et de la protection de la ressource en eau, conformément aux articles L3232-1-1 et R. 3232-1-1 du Code général des collectivités territoriales.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention.

20-2020 CONVENTION AVEC L'ATDA POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS ET DES ACTES RELATIFS A L'OCCUPATION DES SOLS

Madame le Maire rappelle que le règlement général sur la protection des données (RGPD) est entré en application le 25 mai 2018.

Il a pour objectifs :

- De renforcer la sécurité des données personnelles,
- D'adapter les droits et les libertés des personnes aux conditions de l'ère numérique,
- De réaffirmer le droit des personnes,
- D'augmenter les sanctions encourues,
- De créer un cadre juridique unifié en matière de gestion des données personnelles.

Madame le Maire fait part à l'assemblée qu'il est nécessaire de valider un avenant à cette convention signée avec l'ATDA concernant la collecte et la transmission d'informations et de documents relatifs aux déclarations et autorisations d'occupation des sols.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à signer cet avenant.

21-2020 INFORMATIONS SUR LES CONVENTIONS :

- **1-AUVERGNE TRES HAUT DEBIT**
- **2- DREAL/FONCIER RCEA**
-

1-AUVERGNE TRES HAUT DEBIT

Madame le Maire fait part à l'assemblée qu'une convention d'autorisation d'accès et d'occupation du domaine public non routier d'une commune doit être signée avec « Auvergne Très Haut Débit » ces derniers se sont vue confier en application de l'article L.1425-1 du CGCT au titre de la participation à l'exécution d'une mission de service public en matière de communications électroniques, la conception, la réalisation et l'exploitation technique d'un réseau de communication électroniques à Très Haut Débit sur le territoire de la Région Auvergne.

L'exécution, par Auvergne Très Haut Débit, de ce contrat nécessite l'occupation du Domaine Public Non Routier de la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention.

2- DREAL/FONCIER RCEA

Madame le Maire rappelle la vente foncière à l'Etat concernant l'emprise de la RCEA.

La commune a donc cédée 627 m² à 0.35 € le mètre carré pour 227.79 € arrondi à 228 €
281 m² pour 102.08 € arrondi à 103 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à signer les promesses unilatérales de vente pour ces parcelles.

22-2020 CONTRIBUTION ENQUETE PUBLIQUE RCEA

Madame le Maire fait part à l'assemblée qu'une enquête publique concernant la RCEA a eu lieu et que le commissaire enquêteur était présent en mairie le 2 juin 2020. Mme LACARIN, M GARNIER et M CLUZEL se sont entretenus avec l'enquêteur et ont déposé une contribution concernant ce dossier : l'intégration paysagère, pollution lumineuse, protections acoustiques et visuelles, échangeur avec préservation du chemin piétonnier, le niveau de sécurité par rapport aux écoles...

M. Julien CHARBONNIER demande si une visite a été faite de la plateforme enrobée, une demande sera formulée auprès des services d'ALIAE

23-2020 BOULANGERIE AVENANT AU BAIL

La commune a signé un bail avec M et Mme CANOT concernant la boulangerie le 27 février, pour une ouverture début mars. La commune avait délibéré pour un mois de loyer gratuit. Suite au confinement ils n'ont pu ouvrir qu'au mois de mai, il est donc nécessaire pour régulariser la situation de faire un avenant au bail afin de stipuler que le premier loyer débutera au 1^{er} juin 2020.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Mme le Maire de signer l'avenant du bail de la boulangerie

24-2020 QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Madame le Maire et Mme SERGERE souhaitent prendre rendez-vous avec M. PAILLOUX concernant les horaires de l'épicerie.

Le samedi 13 juin les conseillers distribueront les masques du département et de la commune aux habitants.

Séance levée à 23h00